Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

L'indemnité d'expropriation, quasi-usufruit ou pas ?

Par Obscur6

Bonjour,

Si l'expropriation est signifiée avant le décès d'un des deux époux, l'indemnité d'expropriation versé au conjoint survivant, devient elle du quasi-usufruit, même si le conjoint survivant n'a que le demi-usufruit ?

Merci pour vos réponses.